

**POLITIQUE QUALITÉ DU DÉLÉGUÉ ADNOV**

Venelles, le 22/06/2023

La mission de Délégué à la protection des données mutualisé de la profession notariale, est confiée à ADNOV, en sa Direction protection des données, conformément au mandat renouvelé donné par le Conseil Supérieur du Notariat le 1^{er} juin 2019.

La conformité à la réglementation sur la protection des données est un enjeu majeur pour nos clients. Dans ce cadre, la Direction protection des données conçoit et propose des solutions permettant de favoriser l'activité des notaires en veillant au respect de cette réglementation.

Le monde digitalisé implique en effet pour les notaires d'exercer leur mission et de la développer en intégrant la réglementation relative à la protection des données.

La qualité est au cœur du fonctionnement de la Direction protection des données. Cette démarche qualité apporte les clés permettant d'améliorer le fonctionnement des offres de services rendus à nos clients, d'offrir les meilleures conditions de travail aux collaborateurs, et de rendre les processus plus efficaces.

Notre vision stratégique a pour objectifs principaux :

- **d'accomplir notre mission de délégué à la protection des données mutualisé pour le notariat conformément à la réglementation afférente ;**
- **de placer notre client et ses enjeux au centre de nos préoccupations ;**
- **d'assurer l'équilibre économique de l'activité.**

Afin de remplir notre mission dans le respect de nos valeurs, nous nous engageons à développer et améliorer en permanence notre Système de Management de la Qualité, à mobiliser les ressources nécessaires afin de réussir à ce que celui-ci soit pertinent et porteur de valeur ajoutée.

L'implication et le professionnalisme des collaborateurs sont les principaux facteurs de réussite de nos missions.

Oriane NORMAND
Directrice de la Direction protection des données